

Bureau du 4 septembre 2006

Décision n° B-2006-4551

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation de dépôt d'un permis de construire par la société Icade sur le terrain communautaire situé 26, rue Emile Decorps**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est propriétaire, depuis le 27 octobre 2003, d'un tènement industriel situé 26, rue Emile Decorps à Villeurbanne, cadastré sous le numéro 127 de la section C1 pour 8 762 mètres carrés, ancien site des Grands Moulins de Strasbourg. Ce terrain est situé à proximité du studio 24 et de l'emprise future du tramway Léa.

La société Robin and Co a manifesté son intérêt pour le site en vue de l'agrandissement des studios déjà présents sur le terrain voisin et afin de développer un pôle d'innovations cinématographiques par les systèmes évolutifs de Lyon (Picssel).

La société Robin and Co, inspiratrice du concept, a confié à la société Icade le montage et la réalisation du projet immobilier de ce pôle audiovisuel haute définition à vocation européenne.

Les modalités juridiques et financières de la mise à disposition du terrain communautaire n'étant pas à ce jour finalisées, il importe d'autoriser la société Icade ou toute société à elle substituée, à déposer le permis de construire et les autorisations administratives éventuellement nécessaires ainsi qu'à réaliser tous sondages utiles au projet, à charge pour elle de remettre les lieux en état en cas de non-réalisation de l'opération.

Cette autorisation ne permet pas d'entreprendre de quelconques travaux de construction et n'engage en aucune manière la Communauté urbaine pour l'aliénation de son terrain sous quelque forme que ce soit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la société Icade ou toute société à elle substituée à déposer, d'ores et déjà, tout permis de construire ou toute autre autorisation administrative sur le terrain communautaire situé 26, rue Emile Decorps à Villeurbanne.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,